



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-57
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-57 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée d'un centre hospitalier régional

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 3 avril 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1270-57

Le règlement n° 1270-57 a pour objet de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée prochaine du centre hospitalier régional projeté.

Les nouveaux objectifs auront donc pour effet d'imposer l'adoption de normes urbanistiques particulières (cadres normatif et discrétionnaire) dans l'optique d'améliorer l'interface du secteur et augmenter la qualité des nouvelles interventions dans une perspective d'intégration avec le futur centre hospitalier régional.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce seizième (16^e) jour du mois de mars deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

